

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **12/10/2022**

que la convocation du Conseil avait été faite 07/10/2022

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre

L'an deux mil vingt deux

Le 12 octobre à 18 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Absents : MM GRAVIER Marie Pierre procuration Frédéric REIGNEY  
M GENDREAU Dominique procuration à MM Camélia HORIACHI

Etaient présents : SAIPREY Christian, HORAICHI Camélia, PERNIN Gérard, DROUHARD Roland, ROY Gérald, MAIELLO Elodie, PERRUCHE Sylvain,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Madame MAIELLO Elodie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

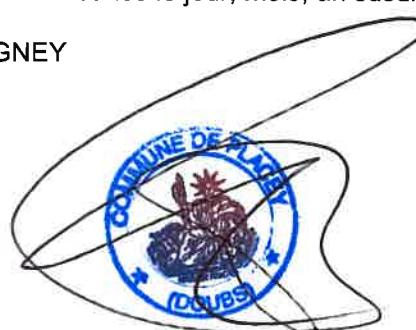
#### **Objet : FINANCEMENT CLASSE DE NEIGE ECOLE DE FRANEY**

Le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention émise par l'école de Franey pour la participation à une classe de neige de 3 élèves de Placey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour émet un avis favorable pour un montant de 50 € par élève.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire  
Frédéric REIGNEY



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **12/10/2022**

que la convocation du Conseil avait été faite 07/10/2022

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre

L'an deux mil vingt deux

Le 12 octobre à 18 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Absents : MM GRAVIER Marie Pierre procuration Frédéric REIGNEY  
M GENDREAU Dominique procuration à MM Camélia HORIACHI

Etaient présents : SAIPREY Christian, HORAICHI Camélia, PERNIN Gérard, DROUHARD Roland, ROY Gérald, MAIELLO Elodie, PERRUCHE Sylvain,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Madame MAIELLO Elodie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### **Objet : DECISION MODIFICATIVE**

*Le Maire expose au conseil municipal qu'"Il y a lieu pour effectuer le paiement d'une facture de 1318.97 € (Remplacement cumulus appartement mairie) d'ouvrir une ligne de crédit au C/21318 en section de d'investissement et de transférer cette somme depuis le C/6232 section de fonctionnement*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.  
Le Maire  
Frédéric REIGNEY

